



Le 20 juin 2016

Synd.AG.2016-4

Rapport d'activité du Syndicat pour la période de juin 2015 à juin 2016

FICSA

Pour l'année 2015 - 2016, 4 personnes du comité du Syndicat ont participé au conseil de la Ficsa 2016 qui s'est tenu à Montréal au siège de l'ICAO du 25 au 29 janvier 2016.

De part cette large participation, beaucoup de sujets ont été couverts, nous avons ainsi pu participer à tous les comités de la FICSA.

Pour plus de détails vous pouvez consulter le rapport final [ici](#).

Christian Gerlier a été nommé **Chair** du comité permanent « *Professional Salaries and Allowances* ».

En outre, M. Gerlier, en tant que représentant de la FICSA, a participé à la 38^e session de l'ACPAQ (Advisory Committee on Post Adjustment Questions) qui s'est tenu à Paris au siège de l'UNESCO du 15 au 22 février 2016. Cette réunion avait pour but de définir les modalités et la méthodologie de l'enquête salariale de la catégorie professionnelle et supérieure qui se déroulera à Genève en septembre-octobre 2016. Les 3 fédérations (FICSA, CCISUA, UNISERV) ont parlé d'une seule voix et ont réussi à empêcher l'application de 2 mesures pouvant influencer de manière négative le résultat de l'enquête :

1. Que la couverture de l'enquête soit étendue jusqu'à Lausanne. Elle sera donc limitée à Nyon, comme cela avait été recommandé lors de la 35^e session de l'ACPAQ qui s'est tenue à Genève en 2013.
2. De demander le code postal du domicile dans le formulaire en ligne que devra remplir tous les fonctionnaires. Cette question sera retirée dans la version finale du formulaire.

Age obligatoire de départ à la retraite

L'assemblée générale des Nations-Unies a décidé de relever l'âge du départ obligatoire à 65 ans pour le personnel recruté avant le 1er Janvier 2014, en tenant compte des droits acquis du personnel. La date d'application sera le 1^{er} janvier 2018. Cela signifie qu'une fois mise en œuvre, les collègues recrutés avant le 1er Janvier 2014 auront la possibilité de choisir s'ils souhaitent conserver l'âge de 60 ou 62 ans ou rester en activité jusqu'à l'âge de 65 ans.

Compensation package

Salaire de base: une seule grille de salaires au lieu de deux. Cette base unifiée sera 6% inférieure au taux actuel des fonctionnaires ayant au moins une personne à charge.

Périodicité de l'augmentation des échelons: standardisation avec 13 échelons par grade (10 pour D2). Pas de changement dans la façon dont le salaire est déterminé mais après les sept premiers échelons, les augmentations suivantes seront biennuelles. Les augmentations d'échelon seront également plus étroitement liées à la performance. Les modalités concernant l'évaluation des performances devraient être définies par la CFPI courant 2016.

Ajustement de poste: changements de certains mécanismes d'ajustement de poste qui seront discutés par la CFPI. Ils pourraient avoir un impact sur la stabilité des salaires du personnel.

Allocation au conjoint: les personnes avec un conjoint ou au moins un enfant à charge recevront une allocation équivalente à 6% de la rémunération nette. Son admissibilité dépendra du revenu du conjoint. Si le revenu du conjoint dépasse l'allocation de seuil, il n'y aura pas d'allocation.

Indemnités de frais d'étude: le remboursement sera effectué sur la base d'une échelle dégressive (plus les frais seront élevés, moins on sera remboursé). Seuls les frais de scolarité et d'internat seront remboursés. Tous les autres frais ne seront plus remboursés. Cela pourrait réduire de manière significative les montants des remboursements. Le nouveau système sera appliqué à la rentrée de l'année scolaire 2017-2018.

Suite au dernier Conseil de la FICSA, il a été décidé de faire une enquête auprès du personnel des Nations Unies dans la deuxième partie de l'année concernant les changements qui seront appliqués à partir du mois de juillet 2016 et qui vont toucher le personnel sur le terrain en particulier (l'impact sur les salaires, les indemnités, le moral, etc.).

Une deuxième décision a été prise suite au rapport sur les changements du « compensation package » ; une étude par un avocat extérieur sur les droits acquis est prévue, pour savoir, à partir de cas particuliers, si le principe du droit acquis est bien respecté. Il est aussi prévu de voir si la FICSA pourrait faire un appel suite à la décision de l'AGNU. Peut-on considérer le montant total du traitement mensuel net versé aux fonctionnaires des Nations-Unies comme étant contractuel ?

Un autre point a été discuté pendant le Conseil de la FICSA : celui de la problématique des contrats 2X2 ans maximum. Il s'agit de savoir si cela se pratique dans d'autres

organisations. La question a donc été transmise au comité « Human Ressources Management » afin d'étudier cette question et de fournir une recommandation au prochain Conseil de la FICSA.

Caisse maladie UIT

Pour l'année 2015, malgré le fait que la plupart des assurés sont mécontents d'avoir une franchise pour la plupart trop élevée, les remboursements se font relativement rapidement.

Le sentiment qui prédomine est que, bien qu'on nous a dit que la couverture est identique à celle de la CAPS, la réalité est toute autre.

Des soins spécifiques pour des cas spéciaux sont plus difficilement remboursables ou alors les assurés concernés doivent demander des justificatifs supplémentaires auprès de leur médecin.

Certains voient leurs remboursements acceptés après des efforts considérables, d'autres ne sont tout simplement pas remboursés.

Au sein du Comité de gestion de la Caisse maladie, plusieurs groupes de travail ont été créés pour étudier différentes pistes et parmi eux la révision du système des franchises notamment pour le personnel hors siège.

Le fait est que l'UIT a une population vieillissante et qu'environ 1% seulement des retraités repartent vivre dans leur pays d'origine.

Depuis 2016, nous avons tous pu constater de gros retards dans les remboursements. Cigna a communiqué dans ce sens en nous informant des mesures prises pour rattraper le retard et un retour à la normal est prévu pour septembre. La situation est vraiment critique pour les personnes qui ont des soins lourds et coûteux qu'ils ne peuvent pas honorer directement. Ces retards engendrent des pénalités pour la plupart.

Complémentaire santé

Le comité du Syndicat du personnel de l'UIT vous fait part, au travers de plusieurs communications via email, des dernières nouvelles concernant la couverture santé COMPLÉMENTAIRE dont vous êtes bénéficiaire.

Les retraités ont aussi été joints par mail et par courrier postal.

Ni votre contrat ni vos couvertures n'ont changé.

Le contrat santé dénommé MSPINT est toujours géré par le courtier Vigny-Depierre.

Ce courtier a remis la partie facturation des cotisations et le règlement des remboursements à la société HENNER-GMC.

Cette société vous enverra dès lors les appels de cotisation et effectuera les remboursements directement sur votre compte bancaire.

Pour ce faire nous vous invitons à lire les communications envoyées tout au long de l'année.

Des nouveaux moyens de règlement comme les cartes bancaires et PayPal ont été mis en place permettant plus de souplesse dans les prélèvements en sus des classiques LSV. Le paiement des B.V. reçus par voie postale est aussi possible dans un bureau de poste suisse.

Il est nécessaire et indispensable de créer votre compte en ligne sur le site d'HENNER-GMC.

Nous vous rappelons par cette même occasion que les décomptes bleus issus de l'ancienne caisse maladie «CAPS » ne sont plus remboursés depuis le 1er mai 2016, le délai de soumission étant de 2 ans. Délai qui est également le temps écoulé depuis notre entrée chez CIGNA comme assurance maladie principale.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience au cours de ces changements qui ont occasionnés quelques dysfonctionnements.

N'hésitez pas à solliciter le comité du Syndicat et nos partenaires Vigny-Depierre / MSPINT et HENNER-GMC pour toute demande d'information complémentaire en cas de problème.

La personne responsable chez Henner-GMC est Mr Yuri BASILE.

Tableau résumant les dates de prélèvement prévues pour 2016 :

Echéance mensuelle appel de cotisation	Date de calcul = édition des appels de cotisation par Henner	Date de prélèvement sur compte bancaire
Avril	31 mai	10 juin
Mai	10 juin	20 juin
Juin	21 juin	1er juillet
Juillet	1er juillet	13 juillet
Aout	21 juillet	1er aout
Septembre	22 aout	1er septembre
Octobre	21 septembre	3 octobre
Novembre	21 octobre	2 novembre
Décembre	21 novembre	1er décembre

Le rachat de franchise à hauteur de 25% de son montant est en vigueur par défaut

pour tous les assurés.

Il existe également deux options proposées par MSPINT : rachat de franchise à 50% et 100 % de son montant.

Le rachat de franchise se fait automatiquement dès que vous avez dépensé votre franchise individuelle.

Si au 31 décembre de l'année en cours, vous n'avez pas consommé votre franchise, celle-ci vous sera remboursée à hauteur des dépenses encourues dès le mois de janvier de l'année suivante.

La grille tarifaire 2016 a été publiée et est en ligne sur notre site WEB.

La dernière réunion de concertation entre le comité du Syndicat du personnel et MSPINT a eu lieu le 26 mai 2015 et la prochaine aura lieu soit en juillet 2016 soit à la rentrée scolaire 2016. Nous sommes en retard. En effet la mise au point concernant le passage chez Henner-GMC nous a retardé, le plus urgent étant d'assurer un retour à un fonctionnement normal...

Pour conclure, quelques chiffres.

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 :

- Nombre de cotisants: 363
- Nombre de bénéficiaires: 417
- Total des cotisations: 962 064 CHF
- Total des dépenses: 817 606.20 CHF

Juridique

Plusieurs dossiers de recours sont toujours en cours de traitement au tribunal du BIT (TAOIT) -> <http://www.ilo.org/tribunal/lang--en/index.htm>.

- Le premier est celui de la contestation de l'ordre de service 13/01 « Amendements au Règlement du personnel Relations avec le personnel » et
- l'OS 13/03 « Critères et conditions de reconnaissance des associations et clubs du personnel - Octroi des moyens et facilités à ces associations et clubs » qui régit le droit d'association,
- et celui qui concerne la caisse maladie, l'OS 14/10 « Séparation de la CAPS et mise en œuvre de la nouvelle CCAM ».

Le Syndicat du Personnel de l'UIT Genève est assuré à la CAP (Groupe ALLIANZ).

Nous rappelons que le Syndicat offre à tous ces membres une couverture juridique à hauteur de CHF 20.000 par cas avec une franchise de CHF 1000 à verser à l'avocat retenu pour défendre le cas.

Si le T.A.O.I.T. donne raison au plaignant et, dans le cas où ce dernier obtiendrait des dépens, il devra retourner à l'assurance juridique du comité du Syndicat, c'est-à-dire la CAP, le montant de ces dépens (frais de justice) minoré de la franchise de CHF 1000.

Le Syndicat a 2 avocats conseils à consulter en priorité : Me Vareil et Me Fresquet. Ces deux conseils bilingues F/EN familiers des O.I. traitent les dossiers dès le début de la procédure interne à l'UIT et nous évitent de ce fait d'ouvrir systématiquement un sinistre à la CAP suite à une plainte d'un de nos membres. La viabilité à long terme de la police d'assurance CAP est à ce prix, cf tableau ci-après.

Toutes les personnes qui souhaitent contester une décision administrative doivent le faire selon un délai spécifique, soit 6 semaines après la date de décision administrative.

Le rendement (Dommage-/coûts des sinistres) du contrat depuis le 01.01.2011 jusqu'à aujourd'hui (03.05.2016) est le suivant:

Année	Prime nette en CHF	Nombre de sinistres	En cours	Coûts des sinistres (incl. réserves) en CHF	Rendement en %
2011	52'033.30	3	-	23'081.45	64
2012	48'000.00	6	1	45'305.67	114
2013	48'000.00	6	1	26'671.40	76
2014	48'000.00	3	1	40'690.00	105
2015	48'000.00	5	4	45'207.00	114
TOTAL	244'033.30	23	7	180'955.52	94
2016	48'000.00	1	1	17'230.00	

Relation avec l'administration de l'UIT

Le comité du Syndicat a rencontré notre Secrétaire général, M. Zhao, pour évoquer les conditions d'emplois de nos collègues, spécifiquement les contrats SSA, les horaires de travail et la reconnaissance du Syndicat, etc...

Le comité du Syndicat a rencontré aussi notre Vice-Secrétaire général, M. Johnson, et a abordé avec lui ces mêmes sujets.

Depuis le début du mandat de Messieurs Zhao et Johnson des relations plus respectueuses se sont faites jour.

Le comité du Syndicat a pu constater un changement radical dans l'écoute des problèmes.

Néanmoins nous trouvons que les sujets abordés et, plus particulièrement la reconnaissance du Syndicat trainent.

Le comité du Syndicat a fait de nombreuses concessions sur le projet initial de reconnaissance officielle (présenté dès 2015) et souhaite qu'il soit mis en pratique le plus rapidement possible.

Enquête salariale de la catégorie des services généraux

Caroline Debroye et Sylviane Asseraf pour les représentants du personnel, Jean-Pierre d'Eramo et Judith Duval pour l'administration, sont membres du LSSC (*Local Salary Survey Committee*) de Genève. Commencé en Octobre 2014, le travail est achevé.

Résultat : diminution des salaires de 1,8 % à partir du 1^{er} juillet 2016 pour les nouveaux contrats.

Passé le temps des recherches d'informations et l'établissement des rapports par les différents groupes de travail, les collectes des données auprès des employeurs de Genève se sont faites en septembre 2015.

Le fonds d'entraide

Ce fonds d'entraide porte assistance à 11 personnes à ce jour.

Les engagements pris par nos collègues pour le remboursement sont presque tous respectés.

(Pour les détails financiers, se reporter au compte du Syndicat dans les documents de la série. DOC. AG. Synd.3)

Partenariats

Information sur nos partenaires en assurance qui ont négocié des tarifs spécialement pour les membres du Syndicat de l'UIT et les retraités membres de l'association des anciens fonctionnaires de l'UIT :

Les différences entre les systèmes suisse et français étant notables, nous avons retenu les sociétés suivantes :

First-Partner (concernant plus particulièrement la Suisse) et Vigny-Depierre (concernant plus particulièrement la France).

Il y a aussi la BCGE et ses nouvelles offres.

Pour Vitam Parc, nous sommes en cours de réflexion pour savoir comment prolonger à notre avantage les bénéfices.

Allez découvrir leurs offres via leurs brochures disponibles sur notre site web.

Site Web – nouvelle version

Le comité du Syndicat profite de cette occasion pour vous présenter son nouveau logo et vous annonce la refonte totale de son site web. Vous aurez l'occasion de le découvrir dans les prochains jours.

